



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire
Agence Principale d'Abidjan
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES



**FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES
FAÇADES À L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À ABIDJAN EN CÔTE
D'IVOIRE**

Février 2026



PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une société pour la fourniture et l'installation d'une nacelle de nettoyage des façades de la Tour de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan en Côte d'Ivoire, la nacelle existante étant vétuste.

3. Allotissement

Les prestations sont composées d'un lot unique.

4. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

5. Visite des lieux

Une visite **obligatoire** des lieux sera organisée afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres, à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan.

Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant ses noms et prénoms ou ceux de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse courrier.a00@bceao.int avec copie à courrier.asaps@bceao.int, au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

7. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ni tenue de les régler, quel que soit le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

9. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

10. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

11. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES FAÇADES À L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À ABIDJAN** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT sans aucun signe distinctif, sous peine de nullité.

Au centre

**« Monsieur le Directeur National
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) pour la Côte d'Ivoire,
01 BP 1769 Abidjan 01 ».**

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- la lettre de soumission ;
- la présentation de la société ou chaque membre en cas de groupement ;
- les états financiers certifiés des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- la proposition technique ;
- la proposition financière.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB

11.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 2 précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

11.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse et zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant ;

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir les copies des documents suivants :

- l'attestation fiscale en cours de validité ;
 - l'attestation délivrée par les organismes officiels prouvant que le soumissionnaire est en
-

-
- règle vis-à-vis de la sécurité sociale ;
 - l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ;
 - une attestation de non-faillite ;
 - les références bancaires conformément au schéma ci-après :
 - Code Banque ;
 - Code guichet ;
 - N° du compte ;
 - Clé RIB ;
 - IBAN ;
 - SWIFT.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat en cas d'attribution du marché.

11.3. Etats financiers certifiés des exercices 2022, 2023 et 2024

Le soumissionnaire devra présenter les états financiers (bilans et comptes des résultats) des exercices 2022, 2023 et 2024 certifiés par une structure agréée.

11.4. Offre technique

L'offre technique consistera en la présentation des documents ci-après :

- les caractéristiques techniques des équipements et des accessoires proposés ;
- l'attestation du fabricant sur les équipements proposés ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expériences) ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur des équipements proposés ;
- une description détaillée de la méthodologie de travail envisagée pour l'exécution des travaux (les procédés de mise en œuvre) ;
- les références techniques en travaux similaires réalisés. La fourniture d'une attestation de bonne exécution serait un atout ;
- le planning prévisionnel d'exécution des travaux ;
- une formulation d'avis et de toute autre information technique jugée utile ;
- le délai d'exécution, assorti d'un planning détaillé des différentes séquences du déroulement des travaux ;
- un exemplaire du présent Cahier des charges entièrement paraphé, signé, daté et revêtu de la mention manuscrite "Lu et Approuvé".

11.5. Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

11.6. Date et lieu de dépôt

Les offres devront être déposées physiquement, sous plis fermés, au 10e étage, porte 1014 de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, sise au Plateau, Avenue Abdoulaye FADIGA, aux date et heure précisées dans l'avis d'appel d'offres.

12. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, à la vérification de conformité, à l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

13. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

14. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux (2) Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

15. Lieu de livraison et d'installation

Le matériel doit être livré à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan en Côte d'Ivoire et installé comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

16. Délai de livraison et d'installation

16.1. Le délai de livraison et d'installation du matériel devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

16.2. Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

17. Réception

Les réceptions provisoires et définitives des travaux se feront à la demande de l'Entrepreneur.

Lors des visites pour la réception provisoire, il sera établi un constat de l'état des ouvrages notamment pour attester que les travaux ont été exécutés conformément au descriptif et aux normes prescrites.

Si les travaux ont satisfait à toutes les conditions imposées par le présent Cahier des charges et s'il n'a été relevé aucun défaut sur la qualité des matériaux ou à leur mise en œuvre, la réception provisoire sera prononcée. La liste des réserves émises sera communiquée à l'entreprise en vue de leur levée pendant la période déterminée.

Dans le cas contraire, cette réception sera ajournée. Elle ne pourrait être prononcée que lorsque toutes les conditions seront remplies.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur demeurera responsable du bon état des équipements.

La réception définitive des travaux sera prononcée un an après la réception provisoire si aucune réserve ne subsiste sur les prestations. Elle sera sanctionnée par un procès-verbal de réception définitive attestant la bonne qualité des travaux.

18. Garantie

Les équipements doivent être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un (1) an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

19. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

20. Litiges et contestations

20.1. Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

20.2. L'arbitrage se déroulera en langue française à Abidjan en Côte d'Ivoire, et selon le droit ivoirien.

20.3. Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie sucombante.

21. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité, par courrier électronique au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.a00@bceao.int avec copie à courrier.asaps@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

DEUXIÈME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage, à l'électricité Basse Tension et aux dispositions de sécurité en la matière notamment les normes :

- NF EN 10204 relative aux produits métalliques-types de documents de contrôle ;
- NF EN 81-20 relative aux règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs ;
- NF EN 1991 – 3 relative aux actions induites par les appareils de levage ;
- NF C 15100 relative à l'électricité de Basse Tension

Dans le choix des équipements proposés, les soumissionnaires devront nécessairement tenir compte des encombrements en terrasse, notamment les différents aménagements et installations existantes (équipements de climatisation, extracteurs d'air et caniveaux d'évacuation des eaux pluviales et du chemin de circulation de la nacelle).

Le marché est constitué d'un lot unique ayant pour intitulé « fourniture et installation d'une nacelle de nettoyage des façades à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan en Côte d'Ivoire ».

1. Description des installations existantes

La nacelle existante est constituée de deux bras supports pivotants, d'une cabine et d'un chariot. Les bras pivotants permettent l'accès des usagers en toute sécurité sur la terrasse et présentent l'avantage d'adapter la distance façade/nacelle aux conditions locales lorsque l'appareil est en position travail. L'équipement est destiné essentiellement aux travaux de nettoyage de vitres, d'entretien de façades, de peinture, de décoration, de ravalement, de pose de joints, de finition et de réparation, etc. Elle comporte également un tapis recouvert de matériaux antidérapants, une cabine destinée à transporter une (01) personne et est suffisamment solide pour résister aux chocs mécaniques.

La nacelle existante est de marque MANNESMANN ANLAGENBAU de type permanent suspendue. Elle est constituée d'une cabine 1200 x 700, d'un treuil électrique, d'enrouleurs de câble, d'un coffret avec les boutons de commande montée et descente et de deux roues d'appui anti-roulis.

Les caractéristiques de la nacelle sont :

- Marque : MANNESMANN ANLAGENBAU ;
- Numéro de chariot et nacelle : M 3989 ;
- Type : 3/2500 ;
- Année de fabrication chariot et nacelle : 1989 ;
- Mise en service le : 03 / 1989 ;
- Dimensions : 1200 x 700 mm ;
- Charge nominale : 500 Kg ;
- Charge admise : 120 kg ;
- Nombre maxi de personnes : 1 ;
- Alimentation : monophasé 220-240 Volts ;
- Ensemble poids total : 5490 kg.

Levage

- Charge utile : 165 kg ;
- Hauteur de levage : 60 m ;
- Vitesse de levage : 0,17 m/s ;
- Type de moteur : DEMAG D06 + KBA 80 A4 ;
- Puissance : 0,95 kw ; nombre de tour : 1370/37,5 U/min ;
- Durée de mise en circuit : 60%.

Translation

- Vitesse de translation : 0,07 m/s ;
- Type de moteur : STEPHAN FZ0BL D 71N 10-4 SB06 ;
- Puissance : 0,25 kw ; nombre de tour : 1375/10,4 U/min ;
- Durée de mise en circuit : 40%.

Pivotement

- Porte à faux max. : - 4,25 m ;
- Porte à faux min. : - 1,40 m ;
- Vitesse de pivotement : 0,022 m/s (relatif à la nacelle) ;
- Type de moteur : STEPHAN FZ0L Do 80N 12-4 ;
- Puissance : 0,60 kw ; nombre de tour : 1370/31 U/min ;
- Durée de mise en circuit : 40%.

Arretage de translation frontier

- Type de moteur : DEMAG D06 UMBF 90 A-2 ;
- Puissance : 1,50 kw ;
- Durée de mise en circuit : 100%.

Nacelle

- Poids : 293 kg ; hauteur : 1,10 m ; longueur : 2,50 m ; largeur : 0,70 m ;
- Accessoires : réservoir d'eau.

Câbles de suspension avec volant de commande

- Nombre : 4 ;
- Matière : acier DIN 3062 ;
- Constructeur : Fa Wolf, Guetersloh ;
- Genre de fabrication : Seale ;
- Diamètre du câble : 6,5 mm ;
- Calcul résistance à la rupture : 24,2 kn ;
- Résistance à la traction par fil : 1770 N/mm² ;
- Nombre de torons : 8 ;
- Nombre de fils : 19 ;
- Genre d'abattage : câble croisé.

2. Exécution des travaux

L'entreprise devra exécuter les travaux selon les horaires officiels de travail ou des horaires à aménager avec le Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité de la Banque.

En outre, elle devra toujours maintenir l'environnement immédiat propre, débarrassé de tous gravats, matériels et matériaux non nécessaires ou non utilisables immédiatement.

La zone des travaux sera constamment balisée et les agents du prestataire seront munis d'équipements de protection individuelle (EPI), des outils et matériels adéquats, en parfait état de fonctionnement et adaptés à la réglementation ainsi qu'aux exigences des tâches à effectuer.

3. Consistance des travaux**3.1 Installation du chantier**

Il incombe au soumissionnaire de mettre en place l'organisation matérielle et collective du chantier, notamment, définir les différentes zones d'intervention. Ainsi, il devra s'assurer de la mise en place d'un dispositif de sécurité prenant en compte le port de harnais, de casques, de chaussures de sécurité et de chasubles.

Le soumissionnaire est, également, responsable de son espace de travail et il ne devra pas dépasser les limites de l'espace mises à sa disposition. A cet égard, il devra remettre, pour approbation, un plan d'occupation et de libération de cet espace, ainsi qu'un planning de montage, des déplacements éventuels et de démontage des installations provisoires couvrant l'entièreté de la durée des travaux.

En outre, il convient de noter qu'il est formellement interdit d'utiliser l'immeuble à des fins autres que celles destinées aux travaux du présent descriptif, notamment, comme réfectoire, dortoir, toilettes, stockage de matériel ou matériaux, etc. Au demeurant, le soumissionnaire est chargé de fournir, de mettre en œuvre et d'entretenir les installations et équipements communs jusqu'à la fin des travaux.

3.2 Dépose

- L'entrepreneur mettra en œuvre l'ensemble des moyens techniques nécessaires à la réalisation des travaux de dépose, dans le respect strict des normes et règlements de sécurité ;
- l'entrepreneur assurera l'évacuation de tous les rebuts issus des déposes dans des décharges spécialisées agréées par l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- l'entrepreneur aura à sa charge la préservation et la conservation des existants non démolis et des avoisinants, par quelques moyens que ce soit. A cet effet, il portera seul la responsabilité de tout dommage aux existants non démolis et au voisinage. S'il le juge nécessaire, il réalisera un constat contradictoire d'état des lieux du voisinage par un huissier et un rapport d'expertise, en vue de se protéger de toute réclamation ultérieure. Ainsi, tous dégâts occasionnés par la négligence ou l'incompétence des ouvriers, accidents ou autres seront réparés par l'entrepreneur à ses frais ;
- l'entrepreneur aura à sa charge le démantèlement de l'ancienne nacelle et ses accessoires concernés par les travaux ;
- l'entrepreneur renouvellera par ses soins toutes les prises d'alimentation électrique adaptées de la nacelle existantes.

3.3 Description du matériel

La nacelle à fournir devra être de marque TRACTEL, MANNESMANN ou équivalent et comprendra :

- des ventouses de maintien en position travail ;
- d'un plancher ;
- d'un parapet barre de protection d'une hauteur minimum de 1,10m ;
- de deux (2) réservoirs d'eau de 25 litres chacun ;
- des instruments et attente pour les ceintures de sécurité ;
- des coffrets électriques étanches ;
- d'un système d'interphone entre l'opérateur chariot et l'utilisateur en cabine ;
- d'un système de sécurité en cas d'accrochage d'un obstacle en descente ;
- d'un système de limiteur de surcharge ;
- d'un système d'impossibilité de manoeuvre du chariot si la nacelle n'est pas en terrasse ;
- d'un système d'élévateur avec moteur électrique-système de réduction frein automatique à guide pour câbles ;
- d'un tambour d'enroulement sur les câbles électriques ;
- d'un système de descente manuelle en cas de manque de courant prolongé ;
- d'un système d'anti-chutes sur les 2 câbles de sécurité ;
- des câbles de suspension qui devront comprendre à l'intérieur un câble électrique servant à l'alimentation de l'interphone.

3.4 Description des travaux

Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage, ci-avant cité :

Les entreprises intéressées par cet appel d'offres devront, notamment :

- la dépose de la nacelle existante ;
- la fourniture et la pose d'une nacelle à siège utilisateur munie de ceinture de sécurité, de câbles de suspension, de systèmes de sécurité, des raccordements électriques nécessaires, etc ;
- la fourniture du câble métallique ;
- les essais de fonctionnement et la mise en service ;
- la fourniture de la documentation complète de la nacelle en langue française ;

- la fourniture d'un certificat d'essais en usine pour câbles métalliques indiquant :
 - la longueur (mètre) ;
 - le diamètre (millimètre) ;
 - le type de construction ;
 - le type de la surface des fils ;
 - la résistance nominale (N/mm²) ;
 - la charge de rupture totale calculée (KN) ;
 - la force de rupture minimale (KN) ;
 - le poids par unité de longueur (kg/m).

Le câble à fournir et à installer sera adapté à l'équipement proposé et sa longueur minimale sera d'au moins 60 mètres.

N.B : La vérification de conformité du matériel et des travaux par un bureau de contrôle agréé sera à la charge de la BCEAO.

3.5 Essais

Avant la réception provisoire et la réception définitive, il sera effectué par le Bureau de Contrôle en présence du Maître d'Ouvrage les essais suivants :

- Visite générale :
 - ✓ vérification du fonctionnement silencieux sans vibration ;
 - ✓ vérification des spécifications et contraintes des câbles ;
 - ✓ vérification de l'absence de glissement des câbles sur le tambour.
- Essai de variations de vitesse.

La vitesse en montée ou descente en charge maximale ne doit pas varier de + ou – 10% de la vitesse nominale sous tension et fréquences normales.

- Essai d'isolement de chaque circuit ;
- Vérification des mises à la terre ;
- Essais des systèmes de sécurité :
 - ✓ essai de fonctionnement du système anti-chute ;
 - ✓ essai de sécurité de fin de course ;
 - ✓ essai de fin de course haut de levage de la nacelle ;
 - ✓ essai de fin de course de basculement des bras de suspension ;
 - ✓ essai de fin de course de translation du chariot ;
 - ✓ essai des freins ;
 - ✓ essai de la sécurité d'obstacle de façade ;
 - ✓ autres essais de sécurité ;
 - ✓ essai des équipements de communication entre l'opérateur, la terrasse et l'utilisateur.
- Épreuves :
 - ✓ statique 50% de la charge nominale ;
 - ✓ dynamique 20% de la charge nominale.

3.6 Formation des techniciens de maintenance

Une formation à la maintenance et à la sécurité des nacelles sera dispensée à l'équipe chargée de l'entretien des nacelles et aux opérateurs.



ANNEXE I : CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE	P.U	P.T
1	Fourniture d'une nacelle de nettoyage des façades complète électrique avec siège utilisateur (marque et type à préciser)	Ens	1		
2	Fourniture de divers accessoires nécessaires à l'installation des nouveaux équipements	FF	1		
3	Main d'œuvre pour la dépose de la nacelle existante, l'installation de la nouvelle nacelle, les essais, le réglage et la mise en service des nouvelles installations y compris les moyens de manutention	FF	1		
4	Lot de pièces de rechange de première nécessité sur cinq (5) ans (liste détaillée à joindre à l'offre)	FF	1		
5	Reprise des installations déposées (en moins-value)	FF	1		
6	Proposition de contrat annuel d'entretien et de maintenance à mettre en œuvre pendant la période de garantie (main d'œuvre uniquement)	FF	1		
TOTAL GENERAL HT/HDD					
7	Option Proposition de contrat annuel d'entretien et de maintenance à mettre en œuvre après la période de garantie (main d'œuvre uniquement)		1		

N.B :

Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

Les entreprises sont tenues de préciser, la marque, le modèle, les caractéristiques électriques, ainsi que l'année de fabrication de la nacelle proposée.

Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. Les installations ne seront acceptées que si elles sont d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre.

Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter tous les compléments et modifications nécessaires à la bonne réalisation des travaux. Elles pourront proposer des variantes de conception qui ne sont pas décrites dans le présent cahier des charges. Le cas échéant, ces variantes devront être chiffrées et justifiées par des arguments techniques appropriés.

Les coûts des travaux devront impérativement comprendre toutes les dépenses nécessaires à la mise en œuvre d'installations performantes notamment celles relatives à l'utilisation des appareillages, moyens de levage et de manutention.

ANNEXE II : Lettre de soumission**LETTRE DE SOUMISSION (Modèle)****APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES FAÇADES À L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE**

Je soussigné [Nom, prénoms et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de la société [Adresse complète de la société] inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [Ville de résidence] sous le numéro [Numéro du registre de commerce] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'une nacelle de nettoyage des façades à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan en Côte d'Ivoire ;

- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de [Montant total en chiffres et en lettres],

2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de [Délai prévu dans le planning] à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n°[numéro de compte en douze caractères] ouvert au nom de [Attributaire du compte].

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Le [Fonction]

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

ANNEXE III : Autres informations à communiquer

Le soumissionnaire devra fournir les éléments ci-après :

Désignation	
Marque	
Modèle	
Durée de vie	
Caractéristiques électriques (tension d'alimentation, fréquence, puissance électrique)	
Normes de références	
Liste des pièces de rechange	